

<b>SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV</b>	Date	20.10.2022	Folio n°
	Délibération	2022-33	
	Nature	3.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE			

Syndicat Mixte  
**Normand'Innov**

**Siège Social**

Flers Agglo  
41 Rue de la Boule – CS 149 - 61103 FLERS CEDEX  
Tel : 02.33.98.44.55 – Fax : 02.33.64.38.66

**SEANCE N° 06 DU 20.10.2022**

8 questions numérotées 2022-30 à 2022-37

**DELIBERATION**

**ZAC NORMAND'INNOV  
ESPACES PUBLICS  
CESSION PAR LA SHEMA AU SYNDICAT MIXTE**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Syndical, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni dans les Locaux du Centre d'Essais Dynamiques 2 – Zone de Normand'Innov – 61100 CALIGNY, sous la présidence de Sophie GAUGAIN - Présidente du Syndicat Mixte, sauf pour la question n° 2022-25 présidée par Monsieur Yves GOASDOUE.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

**Conseillers titulaires :** Sophie GAUGAIN (RN) – Catherine MEUNIER (RN) – Julie BARENTON-GUILLAS (RN) – Laurent BEAUVAIS (RN) – Jérôme NURY (CD) – Alain LANGE (CD) – Lori HELLOCO (CD) – Yves GOASDOUE (FA) – Jacques FORTIS (FA) – Gilles RABACHE (FA)

**Conseillers suppléants :** Bertrand DENIAUD (RN) – Aristide OLIVIER (RN) – Thierry LIGER (RN) – Jean DELALANDRE (RN) – Sylvie THIEULENT (CD) – Marie-Françoise FROUEL (CD) – José COLLADO (CD) – Michel DUMAINE (FA) – Jérémie PREVOST (FA) – Béatrice GUYOT (FA)

Tous présents, à l'exception de :

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
/	/	/

**Procurations :**

Mandant	Mandataire	Questions
/	/	/

**Excusés :** /

**Absent :** Julie BARENTON-GUILLAS, Jacques FORTIS et Gilles RABACHE (ensemble de la séance)

EFFECTIF
En exercice : 10
Quorum : 6

Questions	Présents	Votants
2022-30 à 2022-37	7	7

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
14.10.2022	14 H 05	Lori HELLOCO	16 H 00	24.10.2022	

# R A P P O R T

Présenté par  
Sophie GAUGAIN  
Présidente

Syndicat Mixte NORMAND'INNOV		N°	Date	Question	
CONSEIL SYNDICAL	Séance	06	20.10.2022	N° d'ordre	N° délibération
				4	2022-33

<b>OBJET</b>	<b>ZAC NORMAND'INNOV – ESPACES PUBLICS – CESSION PAR LA SHEMA AU SYNDICAT MIXTE</b>
--------------	---

YZ/EA

Chers Collègues,

En vue de la réalisation d'une zone d'activités sur la commune de Caligny, permettant notamment l'installation d'un important projet de développement du groupe FAURECIA, le Syndicat Mixte, par délibération du 28 juin 2005, a décidé de confier à la SHEMA l'aménagement de cette zone, dénommée « PREA » (Pôle Régional d'Equipementiers Automobiles, puis CIRIAM (Campus Industriel de Recherche et d'Innovation Appliquées aux Matériaux, et enfin Normand'Innov.

La convention publique d'aménagement, intervenue le 12 juillet 2005, prévoit en son article 15 que le concédant est tenu de reprendre les ouvrages réalisés en application de la convention publique d'aménagement, et notamment, les voiries, espaces libres et réseaux. Le transfert de propriété de ces ouvrages et équipements, ainsi que leur terrain d'assiette, a lieu de plein droit, dès leur achèvement.

L'aménagement a l'obligation de faire préparer et présenter à la signature de la collectivité cocontractante un acte authentique réitérant le transfert de propriétés des terrains d'assiette des voies, espaces plantés et non plantés, réseaux divers et autres équipements.

Des procès-verbaux de remise d'ouvrages au Syndicat Mixte ont été établis à chaque réalisation successive. Ces procès-verbaux ont constaté la conformité des ouvrages aux plans approuvés par le concédant et leur bon état. La remise a été acceptée par le Syndicat Mixte qui assure depuis la garde de ces ouvrages et en est seule responsable.

Il est précisé que certains terrains devant faire l'objet de travaux dans la cadre de la nouvelle concession confiée à la SHEMA feront l'objet d'une rétrocession ultérieure. Il s'agit notamment du terrain localisé à côté du RIE et les terrains situés au niveau de la liaison entre Normand'Innov 1 et la RD 300 permettant l'accès à Normand'Innov 2.

<b>SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV</b>	Date	20.10.2022	Folio n°
	Délibération	2022-33	
	Nature	3.1	
<b>REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE</b>			

Les terrains d'assiette des ouvrages, biens de retour, faisant l'objet de la rétrocession au Syndicat Mixte, représentés en bleu sur le plan ci-annexé, sont cadastrés de la manière suivante :

Propriétaire	Parcelle	Contenance	Couleur
<b>Terrain objet de la rétrocession au Syndicat Mixte</b>	ZL 170	59ca	
	ZL 175	2a67ca	
	ZL 169	15a26ca	
	ZL 173	93a02ca	
	ZL 142	1ha55a48a	
	ZL 172	1ha45a20ca	
	ZL162	61a69ca	
	ZL 136	3ha05a29ca	
	ZL 150	1ha 43a69ca	
	ZL 146	01a 14ca	
	ZL 144	62ca	
	ZM 139	15a68ca	
	ZM 134	03a02ca	
	ZM 130	1ha44a80ca	
	ZM 128	55a73ca	
	ZM 160	97a54ca	
	ZM 124	01a74ca	
	ZM 147	62ca	
	ZM 122	03a63ca	
	ZM 145	1ha58a19ca	
	ZM 142	2ha09a60ca	
	ZM 175	02a22ca	
	ZM 170	07ca	
ZM 168	21a74ca		
ZM 171	63ca		

Il est précisé que les parcelles, terrains d'assiette du barreau de liaison entre la RD 962 et la zone d'activités, consistent également en des biens de retour devant faire l'objet d'une rétrocession au Syndicat Mixte. Ce dernier devra faire le point avec la commune de Caligny, le CD61 et Flers Agglo sur les modalités de gestion de ces espaces (en rayé rouge sur le plan ci-annexé), et cadastrés de la manière suivante :

Propriétaire	Parcelle	Contenance	Couleur
<b>Terrain objet de la retrocession à Flers Agglo ou à la commune de CALIGNY</b>	ZL 123	01a06ca	
	ZL 125	17a18ca	
	ZL 128	88a43ca	
	ZL 131	02a10ca	
	ZL 132	45a57ca	

**IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :**

- 1 – APPROUVER** le transfert de propriété au profit du Syndicat Mixte et, à intervenir par acte authentique, des parcelles ci-dessus désignées appartenant à la SHEMA, constituant des biens de retour au sens de l'article 15 de la convention publique d'aménagement du site Normand'Innov, ces biens étant cédés à titre gratuit.
- 2 – PRECISER** que les frais d'actes sont à la charge du Syndicat Mixte.
- 3 –. AUTORISER** Madame la Présidente, ou son représentant, à signer le ou les actes notariés à intervenir en l'étude de Maîtres LEPRINCE-DURAND-HENNEGRAVE.
- 4 – AUTORISER** Madame la Présidente, ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

*ADOPTE A L'UNANIMITE.*

Pour la Présidente Sophie GAUGAIN

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Yves GOASDOUE